

RÈGLEMENT
APPEL À PROJETS ÉCLAIR DE SÉRIE - ARTE FRANCE ET PARISCIENCE

L'AST (Association Science & Télévision) organise du 8 octobre au 28 octobre 2024, au Muséum national d'Histoire naturelle, à l'Institut de physique du globe de Paris et dans les salles partenaires, le Festival International du Film Scientifique PARISCIENCE, festival de films à caractère scientifique, de documentaires, fictions, animations, avec débats et tables rondes animés par des chercheurs, des réalisateurs et des producteurs, gratuit, et à destination du grand public et des scolaires.

ARTE, label culturel européen, revendique son engagement pour la science et l'environnement, proposant une offre documentaire large où se conjuguent rigueur du propos et singularité du regard. Pionnière dans l'exploration des nouvelles écritures numériques, notre plateforme ouvre un espace fertile à l'expression de tous les talents.

A l'occasion de la 20e édition du festival, ARTE FRANCE s'associe à PARISCIENCE pour lancer l'appel à projets **ÉCLAIR DE SÉRIE**, permettant à un talent émergent de développer une série documentaire autour de la science et de l'environnement, destinée à une diffusion numérique*.

Qui peut participer ?

L'appel à projet est ouvert à toute réalisatrice ou réalisateur n'ayant pas réalisé plus d'une œuvre audiovisuelle.

Pour que le projet soit recevable, elle ou il devra s'associer à une société de production de son choix et respecter le règlement détaillé plus bas.

Quel doit être le format du projet ?

ARTE France examinera les projets de série documentaire comportant au moins quatre épisodes, traitant d'un sujet lié à l'environnement et à la science, en adéquation avec les attentes d'un public européen.

Le projet devra être adapté dans sa forme et ses intentions créatives à une diffusion numérique* (notamment sur la plateforme arte.tv et sur YouTube), et la durée des épisodes est comprise entre 5 et 25 minutes.

Qu'obtiendra le projet lauréat ?

Le projet lauréat sera annoncé le 28 octobre 2024, lors de la soirée de clôture du festival PARISCIENCE.

La lauréate ou le lauréat obtiendra de la part d'ARTE France, une participation au développement du projet (à savoir son écriture et la production d'un épisode pilote)

d'un montant maximum de 25.000 euros, sous réserve de la conclusion d'une convention de développement**.

Sous réserve de la conclusion de ladite convention de développement ainsi que de l'achèvement du pilote, ce dernier sera projeté lors de la 21e édition du festival PARISCIENCE (2025).

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Arte France sélectionnera les projets selon les critères suivants :

- Le respect de la ligne éditoriale de la chaîne
- La pertinence du projet
- La rigueur du contenu scientifique
- L'originalité de la proposition artistique
- La faisabilité financière
- Le respect du règlement

LE RÈGLEMENT

Les participants s'engagent à ne pas avoir réalisé plus d'une œuvre audiovisuelle diffusée sur une chaîne de télévision linéaire et/ou une plateforme et ayant bénéficié d'une aide à la production du CNC.

La réalisatrice ou le réalisateur doit s'associer à une société de production de son choix avant de déposer le projet.

Les dossiers devront être communiqués en français et devront comprendre :

- Le titre et le format (durée et nombre d'épisodes)
- Un résumé court présentant la série (1200 caractères)
- Une note d'intention et de réalisation
- Un synopsis du pilote envisagé
- Un court résumé de chacun des autres épisodes (1200 caractères par épisode)
- Un moodboard si pertinent
- Un CV et/ou une filmographie de la réalisatrice ou du réalisateur
- Une filmographie de la société de production
- Le CV de l'équipe artistique si pertinent
- Un budget et plan de financement prévisionnels de la phase de développement incluant le pilote
- Un budget et un plan de financement prévisionnels de production de la série

Pièces complémentaires à fournir par la société de production choisie par le participant :

- Noms, coordonnées téléphoniques, postales et courriel de la/du responsable du dossier
- Lettre de candidature présentant la société, et indiquant si le projet est présenté par une seule société ou par un groupement d'entreprises

(étant précisé que chaque société ou groupement conjoint et solidaire ne pourra déposer qu'un seul projet),

- Extrait du registre du commerce et des sociétés de la société datant de moins de trois mois ou l'équivalent reconnu par l'administration du pays d'origine du participant,
- Présentation des principales références de la production et de la réalisation dans ces domaines,
- Chiffres d'affaires globaux de l'entreprise, bilans, comptes de résultats et annexes comptables, ou documents équivalents reconnus par l'administration du pays d'origine du participant, des trois dernières années et informations en cas de procédure collective en cours.

Envie de participer ?

Envoyez votre dossier complet en format PDF avant le 15 septembre 2024 à minuit à l'adresse électronique suivante :

eclairdeserie@arteFrance.fr

* exploitation non-linéaire par tous moyens et/ou réseaux de communication électronique.

** négociée de bonne foi selon les usages professionnels et d'ARTE France, et conclue en bonne et due forme avec la société de production choisie par le lauréat du présent appel à projets.